

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2007

Murviel les Béziers

Présents: J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb & Taurou), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), Y.CASSILI (CdC Monts d'Orb), D.CALMETTE (CdC Orb-Jaur), N.ETIENNE (Conseil Général), J.L.FALIP (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinianais), M.L.GERONIMO (CdC Combres et Taussac), M.GIL (CdC Orb & Taurou), C.GINESTE (CdC Avène-Orb-Gravezon), J.HUC (CdC Coteaux & Chateaux), R.M.LOSMA (Commune Bédarieux), M.OLMOS (CdC Minervoies), M.POIVEY (CdC Combres et Taussac), J.P.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.SENEGAS (CdC Saint-Chinianais), F.TARBOURIECH (CdC Orb-Jaur), R.TASSIS (Commune Poujol/Orb), M.VIGUIER (CdC Lirou-Canal), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

Représentés : Y.FRAÏSSE (Commune d'Aigne), R.PAILLES (Conseil Général),

Excusés: M.BOUBIS (CdC Lirou-Canal), M.A.EDO (CdC Les Monts d'Orb), C.GUZOVITCH (CdC Lirou-Canal), A.MARTINEZ (Conseil Général), K.MESQUIDA (Conseil Général), G.ROUDIER (CdC Orb & Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général).

Assistaient également à la réunion : P.PEYRARD (Trésorerie Saint-Pons), F.BASCOUL (Président du Conseil de Développement), J.BASSEDE (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), M.ISIDRO (Pays HLV), D.NAUDIN (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV).

* * *

Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte, accueille les participants ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Aucune question diverse n'étant inscrite à l'ordre du jour, il est procédé à la validation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 19 décembre 2006. Celui-ci est adopté à l'unanimité (**Rapport 2003-03-01**).

1 - Informations au Comité Syndical : décisions du Président

Rapport 2003-03-02 : Le Président porte à la connaissance du Comité Syndical les informations relatives aux décisions prises dans le cadre de la délégation que lui a donné le Comité Syndical en date du 19 septembre 2005 et qui portent, notamment, sur les travaux d'aménagement du siège.

Le Comité Syndical prend acte des décisions du Président à l'unanimité.

2 – Rapports à l'ordre du jour du Comité Syndical

Rapport 2003-03-03 : Compte administratif 2006 : Le Comité Syndical adopte le compte administratif 2006, qui se résume en réalisations de l'exercice, en dépenses, à 1.161.732,53 € et en recettes, à 1.218.842,72 €, soit un résultat net positif de 57.110,19 €.

Rapport 2003-03-04 : Compte de gestion 2006 : Le compte de gestion, établi par Madame Peyrard, Trésorière à la Perception de Saint-Pons, est adopté à l'unanimité.

Rapport 2003-03-05 : Affectation du résultat 2006 : L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat, à hauteur de 57.511,49 €, comme suit :

- au titre du report en fonctionnement sur l'exercice 2007, la somme de 57.110,19 €,
- au titre des réserves en investissement, la somme de 401,30 €.

Rapport 2003-03-06 : Budget primitif 2007 : le projet de budget primitif, établi à 1.871.113,49 €, qui s'équilibre en recettes et dépenses:

- en fonctionnement, à 1.701.260,19 € de recettes et dépenses,
- en investissement, à 169.853,30 € de recettes et dépenses,

est adopté à l'unanimité.

Le léger recul de ce budget par rapport à l'exercice précédent s'explique par le poids important, dans le budget 2006, des études et schémas qui ont été demandés au Pays dans le cadre du Contrat de Pays et de la préparation du contrat de projet 2007-2013. Ce moindre poids des études est cependant compensé par un accroissement des frais de personnel, lié :

- d'une part, à des coûts de personnel fixes (prise de fonction du Directeur en juin 2006, embauche du Chargé de Mission Economie différée à 2007, Chargé de Mission Environnement en congé maternité durant six mois),
- d'autre part, à l'anticipation de l'embauche de personnel supplémentaire lié à l'animation et au suivi de l'OPAH.

Rapport 2003-03-07 : Contribution statutaire du Conseil Général : l'assemblée syndicale vote à l'unanimité le principe et les modalités de demande de versement de la contribution statutaire du Conseil Général, au titre du fonctionnement du Syndicat Mixte de Pays pour l'exercice 2007, à hauteur de 510.000 €.

Rapport 2003-03-08 : Contribution de la Région au titre de l'ingénierie : l'assemblée syndicale vote à l'unanimité le principe de la demande de contribution de la Région, au titre de l'ingénierie, à hauteur de 50.000 €, étant précisé que les cofinancements du Département et des communes et communautés de communes ont fait l'objet d'un prorata dans le plan de financement, la Région n'intervenant que sur l'ingénierie et non sur le fonctionnement.

Rapport 2003-03-09 : Contribution statutaire des communes et communautés de communes : le Comité Syndical se prononce favorablement sur le montant et les modalités de versement des contributions statutaires des communes et des communautés de communes, la contribution étant maintenue à 3,5 €/habitant et les modalités de versement étant les mêmes qu'en 2006.

Rapport 2003-03-10 : Contribution des communes et communautés de communes au suivi-animation de l'OPAH-RR : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'une cotisations spécifique des communes et communautés de communes adhérentes, au titre du suivi-animation de l'OPAH-RR, à hauteur de 1,5 €/habitant.

Il est précisé que les cofinancements de l'Etat, de la Région et du Département, sont en cours de négociation, afin de constituer une équipe d'animation apte à pouvoir prendre pleinement en compte les besoins issus du diagnostic : état général dégradé de l'habitat, nécessitant des objectifs ambitieux (200 logements par an), avec une demande qui sera forcément éclatée géographiquement.

La composition de l'équipe d'animation sera dimensionnée en fonction des cofinancements Etat, Région et Département : en d'autres termes, il ne sera pas fait appel à des cotisations supplémentaires auprès des communes et des communautés de communes, au-delà de 1,5 €/habitant.

Rapport 2003-03-11 : Désignations au Conseil de Développement : le Comité Syndical agréé les désignations de ses représentants au Conseil de Développement, au titre du Collège "Elus", comme suit :

Titulaire : Martine Olmos	Suppléant : R.Tassis
Titulaire : Jean Luc Falip	Suppléant : D.Calmette
Titulaire : Jean Noël Badénas	Suppléant : G.Sénégas
Titulaire : Josian Cabrol	Suppléant : JP.Rouanet
Titulaire : Norbert Etienne	Suppléant : M.Gil
Titulaire : E.Villaneuva	Suppléant : G.Baro,

les suppléants étant désignés par amendement au rapport. Les dates de la formation du Conseil de Développement (22 mars, 25 avril, 27 mai, 15 juin), sont rappelées aux membres désignés.

Rapport 2003-03-12 : Site Internet/Extranet/Portail touristique : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe et le plan de financement du site Internet du Pays, qui déclinera également un Extranet partagé avec les communautés de communes, ainsi qu'un site dédié à la promotion touristique.

Il est précisé que le plan de financement est proposé globalement avec un volet financier particulier lié au site touristique, le programme Leader ne pouvant intervenir sur le site institutionnel du Pays (dépense non éligible au programme). La contribution Leader sur le portail touristique est portée à 80 % du coût total.

Il est souligné que le portail touristique permettra de se mettre en lien avec la base SITI développée par le CDT et le CRT, outil essentiel en matière de réservation touristique.

Ce rapport annule et remplace les précédentes délibérations prises par le Comité Syndical.

Rapport 2003-03-13 : Adhésion au C.O.S : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adhésion au COS 34, qui se traduira financièrement par un coût estimé à 1,1607 % de la masse des rémunérations.

Rapport 2003-03-14 : Opérations Leader en maîtrise d'ouvrage Pays : le Comité Syndical approuve à l'unanimité la modification du plan de financement des opérations suivantes, en maîtrise d'ouvrage du Pays et sollicitant un cofinancement Leader : Etude Ecopatrimoine, Charte Paysagère, Outils identitaires, Editions touristiques 2007, Coopération transnationale "Les Héritages du Vin, au Sud", Installation du GAL (aménagement du Siège). Il est précisé que la modification de ces plans de financement est due à l'ajustement des coûts d'opération, suite aux appels d'offres, et à l'obligation faite au GAL, structure de gestion du programme Leader, de ne plus programmer d'opérations au prorata des dépenses éligibles.

Rapport 2003-03-15 : Restauration gastronomique identitaire : le Comité Syndical agréé le principe de la maîtrise d'ouvrage d'une opération destinée à accompagner les restaurateurs du territoire dans une démarche de restauration identitaire, de type gastronomique et de type restauration rapide. Le plan de financement prévisionnel est adopté, prévoyant une aide Leader à hauteur de 8.249 € et une subvention du Département pour 4.907 €.

Rapport 2003-03-16 : Chorales et Harmonies de Pays : le Comité Syndical approuve à l'unanimité la conduite de cette opération, qui s'inscrit dans le soutien aux pratiques amateurs, deuxième axe de la politique culturelle du Pays. L'encadrement des harmonies et chorales du Pays par des professionnels, lors de quatre répétitions, se concrétisera par quatre concerts qui se tiendront en mai et juin prochains. Le plan de financement prévisionnel est adopté, prévoyant une aide Leader à hauteur de 13.428 € et des subventions du Département et de la Région, respectivement pour 3.000 € et 14.000 €. Il est précisé que la manifestation du 16 juin se déroulera à Capestang et non au Domaine de Roueire.

Rapport 2003-03-17 : Musiques au cœur du vignoble : le Comité Syndical agréé le principe de la maîtrise d'ouvrage, la programmation et le plan de financement de l'édition 2007 de "Musiques au cœur du vignoble", qui se déroulera sur cinq soirées, étant précisé que l'inauguration aura lieu dans la cathédrale de Saint-Pons. Cette commune étant hors zone Leader, le plan de financement prévisionnel global est de 65.500 €, prévoyant des cofinancements de Leader et du Département, respectivement pour 29.500 € et 22.000 € ; un plan de financement portant sur les quatre représentations en zone Leader (La Caunette, Cessenon, Capestang, Mons la Trivalle). Il est précisé que la dernière soirée aura lieu le samedi 19 mai et non le dimanche 13 mai, comme mentionné dans le rapport.

Rapport 2003-03-18 : Etude sur le métier de murailleur : le Comité Syndical agréé le principe de la conduite d'une étude sur la pierre sèche, qui permettra de contribuer à la préservation du patrimoine rural, en même temps qu'elle pourra contribuer à la valorisation économique d'un savoir-faire traditionnel. Le plan de financement, prévoyant des demandes de subvention auprès de Leader et de la Région, respectivement pour 12.000 € et 4.000 €, est adopté.

Rapport 2003-03-19 : Adoption des tarifs de spectacles pour Musiques au cœur du vignoble : le Comité Syndical agréé le principe d'un tarif unique de 10 € par représentation, pour les cinq soirées qui constituent le festival "Musiques au cœur du Vignoble". Est évoquée la possibilité d'un abonnement permettant simultanément de réduire le coût total et de fidéliser la clientèle. Il est précisé qu'un spectacle est offert pour trois spectacles achetés, ce qui équivaut à une formule d'abonnement. Le Comité Syndical délibère favorablement sur cette dernière disposition, qui donne lieu à un amendement au rapport.

Rapport 2003-03-20 : Appel d'offres de la Régie de Développement Local : le Comité Syndical agréé le principe de la soumission à l'appel d'offres de la Régie de Développement Local, afin de poursuivre, dans le cadre du Pays, une action en faveur de l'emploi dans le cadre du dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi porté par la Régie de Développement Local (RDL). Le financement de l'accompagnateur de parcours porterait sur un montant de l'ordre de 46.000 €.

Rapport 2003-03-21 : Communication institutionnelle : le Comité Syndical agréé le contenu de la communication institutionnelle du Pays, qui prévoit une information semestrielle, à destination de la population, et une information trimestrielle, destinée aux communes. Le plan de financement prévisionnel de la communication 2007, prévoyant un cofinancement à hauteur de 7.000 € auprès du Conseil Régional, est adopté.

3 – Questions diverses

Aucune question diverse ne se posant et l'ordre du jour étant épuisé, Francis Boutes clôture la séance à 19h30.

* * *

Le Président

Francis Boutes